



Syndicat National des Personnels de
l'Éducation et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse
Fédération Syndicale Unitaire
54 rue de l'Arbre Sec 75001 PARIS
Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62
snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr
www.snpespjj-fsu.org
<https://www.facebook.com/Snpes-Pjjfsu-1168350556516481/?fref=nf>
<https://twitter.com/snpespjj>



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

Ils ne lâchent rien... Nous non plus !

Depuis le 5 décembre 2019, une mobilisation sans précédent regroupe des salarié.e.s du public et du privé contre le projet de réforme des retraites mené par le gouvernement.

En dépit du mouvement et de l'opposition de la majorité de la population, le gouvernement maintient son projet destructeur et n'a reculé que sur quelques points et que pour quelques professions. **Mais ne soyons pas dupes, cela n'est nullement une volonté de dialogue social** mais une stratégie pour tenter de diviser la contestation en donnant l'illusion de faire de minimes concessions en opposant les salarié.e.s entr'eux et entr'elles et en sacrifiant les générations à venir...Mais sur le fond ils ne lâchent rien !

Durant la période des fêtes de fin d'année, les manifestations de colère se sont poursuivies sous différentes formes, partout sur le territoire, les actions se sont multipliées.

Au ministère de la Justice, la Garde des Sceaux a tenté de mener des « négociations » sur la question des retraites par le biais de la pénibilité et là encore, pas pour tous les personnels.

Pour la FSU, les choses sont claires, nous exigeons le retrait du projet et l'amélioration du système existant. A cette fin, SNPES-PJJ/FSU a déposé un préavis de grève reconductible du 5 janvier 2020 jusqu'au 5 février 2020.

En ce qui concerne d'autres chantiers plus spécifiques au ministère de la Justice :

- **Réforme de la justice des mineur.e.s.**

Après avoir multiplié les passages en force et balayé les objections d'une grande partie des organisations syndicales et des acteurs et actrices de la justice, le cabinet de la ministre dit « craindre » la réduction drastique du temps du débat parlementaire dû au retard pris sur le projet de réforme des retraites ! **Une fois de plus nous constatons le peu de place laissé par ce gouvernement à la démocratie sociale ou parlementaire.**

Le SNPES-PJJ/FSU avec ses partenaires, s'oppose au Code de Justice Pénale des Mineur.e.s et défend une réforme de l'ordonnance de 1945 éducative, protectrice et émancipatrice !

- **Suppression des CAP et mise en place du « *recrutement* » en lieu et place des mobilités au barème.**

Face à l'opposition de la majorité des Organisations Syndicales et au boycott du CTM du 18 décembre 2019, le Secrétariat Général a re convoqué les représentant.e.s du personnels le 30 décembre, puis le 6 janvier 2020, passant ainsi une fois de plus en force et dans la précipitation. Pour le moment le CTM est suspendu et face au manque de préparation du dossier par l'AP et la PJJ, le SG leur a imposé de rencontrer de nouveau les organisations syndicales. Le SNPES-PJJ/FSU défendra le maintien du barème comme critère principal pour la mobilité et milite avec sa fédération pour l'abrogation de la loi de transformation de la Fonction Publique et le rétablissement des compétences des CAP.

Le SNPES-PJJ/FSU appelle l'ensemble des personnels :

- **à être en grève, à participer aux assemblées générales et à manifester partout en France le 9 janvier 2020,**
- **à s'inscrire localement dans les actions de mobilisation, de blocage et de grève le 10 janvier,**
- **à faire de la journée du 11 janvier une grande journée de protestation populaire en participant aux manifestations contre les projets destructeurs du gouvernement.**

Seule notre détermination fera reculer ce gouvernement et nous permettra de défendre nos droits sociaux et d'en conquérir !